

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvrete
N° 48– 5 janvier 2005

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et amis. Amicalement.

Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 33, Fax : 01 44 62 12 34, C/O SUD PTT, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

-
- 1 – Manifestation 15 janvier
2 - Algérie: Justice pour les femmes de Hassi Messaoud
3 – Colloque "Féminin/masculin : Mythes scientifiques et idéologie",
-

1 – 15 janvier 2004 : la loi Veil a 30 ans !

Samedi 15 janvier
MANIFESTATION NATIONALE
POUR LES 30 ANS DE LA LOI VEIL LÉGALISANT L'AVORTEMENT
14h, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Soyez toutes et tous présentes à cette manifestation nationale : pour défendre le droit à l'avortement, pour l'application de la loi du 4 juillet 2001, pour la mise en place de campagnes régulières d'information sur la contraception et l'avortement ; pour l'attribution de budget spécifique pour l'avortement ; contre la remise en cause du système public de santé ; pour que partout en Europe soit garantie la liberté d'avorter ; pour affirmer notre solidarité avec toutes les femmes privées de ce droit dans le monde.

2 - Algérie: Justice pour les femmes de Hassi Messaoud

Cher(s) Ami(e)s,

Nous venons de recevoir une requête pour une action IMMEDIATE, pour faire pression sur le gouvernement algérien de façon à ce que justice soit rendue dans un procès qui doit avoir lieu le 28 Décembre 2004. Le procès aura lieu à Biskra.

Ce procès concerne des femmes travailleuses dans la ville saharienne de Hassi Messaoud qui ont été brutalement attaquées par une foule d'environ 300 hommes en Juillet 2001, apparemment après un sermon de l'imam intégriste de la mosquée locale, Amar Taleb.

Le gouvernement algérien a refusé d'accorder à cette attaque l'importance qu'elle mérite et a repoussé plusieurs fois la date du procès. Il faut faire pression pour que le procès ait lieu rapidement et rende justice aux femmes victimes.

L'assourdissant silence de la presse internationale sur le pogrom perpétré à Hassi Messaoud et dans les villes avoisinantes parle de lui même: ces événements ne collent pas avec la représentation simpliste qui a été donnée de la situation algérienne, donc ils n'existent pas et ne peuvent donc pas être traités dans la presse.

En solidarité

Femmes Sous Lois Musulmanes

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Nous vous demandons d'écrire poliment mais de façon pressante aux autorités listées ci-dessous pour demander que le procès ne soit pas une nouvelle fois repoussé à une date ultérieure et qu'il soit tenu dans des conditions qui rendent justice aux femmes de Hassi Messaoud qui sont devenues un symbole des luttes des femmes algériennes pour leur survie. L'Etat algérien doit reconnaître les crimes commis contre ces femmes, s'assurer qu'elles reçoivent adéquate réparation et protéger le droit au travail des femmes, ainsi que leur droit à la liberté de mouvement, sans être terrorisées, deux droits fondamentaux qui ont été mis à mal à Hassi Messaoud.

Merci d'envoyer également à la journaliste listée ci-dessous une copie de votre lettre aux autorités; faites aussi tout ce que vous pouvez pour que les médias locaux dans votre pays ou de votre ville parlent de cette affaire aussi largement que possible.

* Ministre de la justice, Belaïz Tayeb, 8 place Bir Hakeim,, El Biar,, Alger, Algeria

fax: +213 21 92 17 01, tel: +213 21 92 41 83, e-mail: info@mjustice.dz

* Président Bouteflika

e-mail: president@el_mouradia.dz

*Assemblée Populaire Nationale (National Assembly)

e-mail: info.@apn-dz.org

* Salima Tlemcani (journaliste)

e-mail: stlemcani@elwatan.com

CONTEXTE ET COMPLÉMENT D'INFORMATION

Alerte: Justice pour les femmes de Hassi Messaoud

Le procès en appel des criminels de Hassi Messaoud a débuté le 15 décembre 2004. Il faut rappeler les faits : une trentaine de femmes agressées, violées, lynchées, lacérées de coups de couteau, enterrées vivantes par une foule de voisins du quartier d,El Haïcha.

Le premier jugement rendu par le tribunal a été tellement scandaleux que le procureur lui-même a fait appel. Aujourd'hui pour le soustraire à toute influence locale le procès a été déplacé dans une autre ville.

Ce procès doit être un modèle de justice. Pourquoi ?

Ce crime a été précédé par une série de crimes similaires : attaques et violences contre des femmes seules à Ouargla, Remchi, Bordj, Tebessa, qui sont restés impunis.

Nulle violence ne peut rester impunie et surtout nulle violence ne peut se justifier :

Ni par le statut des victimes : on a dit des femmes de Hassi Messaoud qu'elles étaient des prostituées

Ni par le statut des agresseurs : on a dit que c'étaient de bons pères de famille

Ni par les raisons invoquées : on a dit que c'était pour « purifier les murs »

Ce sont ces arguments qui sont à la base du silence de la société et des institutions face aux violences spécifiques faites aux femmes.

C'est l'acceptation de tels arguments qui mènent à l'état de non droit.

C'est ce laxisme qui est à l'origine de l'impunité de toutes les agressions passées et de celles à venir si l'Etat n'y met pas un terme.

Bien que toutes les femmes aient maintenu leur plainte, seulement quelques unes sur la trentaine des victimes étaient présentes le 15 décembre au tribunal. Pourquoi ?

Plusieurs raisons à cela :

- des pressions et des menaces publiques et claires, de la part des familles des criminels, sont exercées sur les victimes. Elles ont même proposé de l'argent aux victimes pour retirer leur plainte.

- L'attitude des autorités a été dans un premier temps de minimiser la gravité des faits, pire, de dissuader les victimes d'exiger réparation.

- Des pressions sociales leur demandent silence et même les rendent coupables de « détruire les familles » de leurs violeurs.

- Leur terreur a été telle que certaines ont préféré fuir la région et s'enfermer dans leur douleur.

- Certaines, par désespoir devant les obstacles, n'attendent plus rien de la justice.

- Il y a en outre toutes les difficultés de déplacement, d'hébergement pour des travailleuses au statut précaire.

Qui peut aller au bout de sa quête de justice si il n'est pas soutenu ?

Effectivement, le soutien des associations n'a pas été constant, public, réitéré, et cela pour diverses raisons, dont le problème d'information et le manque de moyens. Mais ce qui est le plus marquant c'est le silence quasi-total des partis politiques, qui ne se sentent pas concernés par le droit constitutionnel de tout citoyen à la protection de l'Etat contre toute forme de violence, et particulièrement face à la violence organisée.

Ce qui s'est passé à Hassi Messaoud s'appelle un pogrom.

Ce procès est l'ultime chance pour la société de se racheter. C'est pour cela qu'il doit être un modèle de justice et rendre à ces femmes leur dignité.

Signataires : Afepec : Association des femmes pour la citoyenneté, AEF : Association pour l'émancipation des femmes, ADPDF : Association de Défense et de promotion des droits des femmes, Bnet Fatma N, Soumer, Commission Femmes Travailleuses de l'UGTA, Djazaïrouna, Rachda, Rafd, Réseau Wassila, SOS femmes en détresse, Association Vie, Des moudjahidate

El Watan Edition du 16 décembre 2004 > Actualité

AFFAIRE DES FEMMES VIOLENTEES A HASSI MESSAOU

El Haïcha, Le procès de la honte

L'affaire El Haïcha ce quartier de la honte où des femmes, pour la plupart des mères de famille, ont été sauvagement agressées, mutilées, violées et certaines enterrées vivantes, un certain 13 juillet 2001 était hier inscrite au rôle de la cour d'appel de Biskra.

Le temps semble jouer en faveur des bourreaux, puisque parmi les 39 victimes, seulement 3, Fatiha, Rahmouna et Nadia, étaient présentes à l'audience. Les avocats promis par le ministère de la Solidarité étaient absents, ce qui a accentué la peur chez ces femmes qui ont eu le courage de se déplacer de Sidi Bel Abbès, Hassi Messaoud et Alger pour venir confondre leurs bourreaux devant la cour de Biskra et lancer à l'adresse de ceux qui leur exigent de pardonner qu'elles ne reculeront jamais devant l'arbitraire. Fatiguées, encore traumatisées et désemparées, elles ont du mal à supporter pendant près de quatre heures (de 8h30 à 12h) les regards narquois et souvent provocateurs de leurs agresseurs alignés au box des accusés. Sur les 32 ayant été jugés en première instance, seulement 4 ont répondu aux convocations de la justice. Les autres, certainement rassurés par la compassion des notables et peut-être même quelques responsables locaux, notamment au sein de l'institution judiciaire, à leur égard, ont marqué de leur absence les trois audiences déjà programmées, dont celle d'hier. Mieux, les avocats de deux des quatre détenus ne se sont pas présentés.

Dès l'ouverture du procès, le président a fait remarquer que la procédure pour la convocation de 28 accusés a été partiellement appliquée. Il a demandé à leurs acolytes présents s'ils acceptaient que la cour leur constitue une défense. Après trente minutes de délibérations, la cour, après avoir rejeté la mise en liberté provisoire pour les accusés, a renvoyé le procès à la fin de la session criminelle en cours (dans quinze jours) afin de permettre l'application de la procédure de convocation des accusés en état de fuite et la constitution d'avocats d'office pour ceux présents et sans défense. Un grand soulagement pour les trois victimes, représentées par deux avocats, maîtres Houhou et Benhocine. En dépit de cette décision, qualifiée par les avocats des victimes de « positive », Fatiha, Rahmouna et Nadia ont exprimé la peur de voir ce procès prendre un autre cours. « J'ai comme l'impression d'être le bourreau et eux les victimes. Le regard de leurs proches à notre égard est dur à supporter. A chaque fois, ils viennent faire pression sur nous pour que nous abandonnions le procès. Il n'est pas question pour nous de laisser ceux qui nous ont violées, sodomisées et mutilées sans jugement », a déclaré Fatiha. Rahmouna, mère de trois enfants, plus marquée par cette tragédie du 13 juillet 2001, n'arrive toujours pas à s'en remettre. «

Parfois, j'ai des idées noires qui me traversent l'esprit et qui me poussent à aller me faire tuer comme une kamikaze contre le tribunal de Hassi Messaoud. De toute façon, ces criminels ont assassiné en moi tout germe de vie. Il ne me reste plus qu'à mourir et faire mourir avec moi ceux qui ont participé à innocenter mes tortionnaires parce qu'ils portent une grande responsabilité dans le drame que je vis avec mes enfants. J'erre de ville en ville avec mes enfants comme une SDF. Pourquoi la justice ne veut-elle pas réparer cette injustice ? Depuis le premier verdict, je ne me sens plus une citoyenne algérienne », dit-elle les larmes aux yeux. Elle ne cesse de répéter que les va-et-vient qu'elle fait pour être présente aux procès « ne servent à rien ». Pour elle, « la justice est faite par les hommes et pour les hommes ». Fatiha reste la plus persévérante parmi les victimes. Elle a laissé son bébé chez sa belle-famille pour venir d'une ville de l'ouest du pays « dans le seul but de leur montrer que ce sont les bourreaux qui doivent avoir honte et non pas moi ». Elle confie : « Comment pourrais-je pardonner à quelqu'un qui m'a sodomisée avec un manche à balai et qui a lacéré mes seins ? Comment Nadia peut-elle accepter de pardonner à celui qui l'a torturée, puis violée ? Comment Rahmouna peut-elle oublier que des jeunes qui ont l'âge de ses enfants lui ont lacéré le sexe et les cuisses ? Ce sont des témoignages que tout le monde doit écouter afin que plus jamais d'autres femmes ne puissent vivre cette situation. » Fatiha a pris contact avec toutes les autorités pour avoir gain de cause. Elle avait encouragé les autres femmes pour signer avec elle une lettre adressée au président de la République en juin dernier, le suppliant d'intervenir pour accélérer la procédure judiciaire contre ceux qui ont brisé sa vie et celle de 39 autres femmes à El Haïcha. Une lettre qui est restée malheureusement sans écho. « S'il n'y avait pas les moyens de Rachda pour nous héberger et nous aider à avoir un avocat, l'affaire n'aurait jamais abouti à ce stade. Les avocats demandent des honoraires très chers. La première avocate s'est désistée, peut-être à cause des pressions subies à Biskra, et nous ne savons pas si les deux avocats actuellement constitués ne vont pas subir eux aussi des pressions pour que le dossier ne soit plus d'actualité », a noté Fatiha, avant de regretter le silence de ceux qui ont été nombreux à exprimer publiquement leur solidarité et soutien dans les jours qui ont suivi leur agression à El Haïcha. Une remarque qui rappelle douloureusement l'absence de solidarité du mouvement associatif, notamment féminin, à l'égard d'une affaire qui touche essentiellement au droit à la citoyenneté ou tout simplement le droit à une dignité. Nadia a conclu en disant que ce qui s'est passé à El Haïcha est une honte pour l'Algérie et illustre assez bien le statut dans lequel la femme algérienne est maintenue.

Salima Tlemçani

3 – Colloque "Féminin/masculin : Mythes scientifiques et idéologie",

L'Association Française des Femmes Diplômées des Universités, AFFDU et l'Association Femmes et Sciences organisent samedi 5 février 2005 un colloque "Féminin/masculin : Mythes scientifiques et idéologie", à l'École Spéciale des Travaux Publics, 57, Boulevard St-Germain, 75005 Paris

avec des exposés scientifiques de:

Geneviève Fraisse (CNRS), Maurice Godelier (EHESS), Catherine Vidal (Institut Pasteur/CEA), Pascal Picq (Collège de France), Joëlle Wiels (Institut Gustave Roussy), Evelyne Peyre (CNRS, Museum), Sabine Prokhoris, Gaïd Le Maner-Idrissi (Université de Rennes II), Michèle Ferrand (CNRS, INED).

et un débat sur "Le retour du déterminisme biologique, causes et conséquences", animé par Dorothée Benoit-Broweays,

avec Bernard Andrieu (Université Nancy II), Yves Burnod (INSERM), Pierre Clément (Université Lyon I), Michel Imbert (CNRS), Catherine Labrusse (Université Paris I).

Ce colloque sera l'occasion d'échanges entre scientifiques des sciences "dures" et des sciences humaines, et nous avons souhaité rendre les exposés accessibles à tous, scientifiques ou non scientifiques. Les personnes intervenant dans le monde de l'éducation sont spécialement concernées par le thème du colloque, nous souhaitons en effet informer en vue de l'orientation des filles et des garçons vers les carrières scientifiques. Nous espérons donc vous rencontrer lors de ce colloque et en attendant nous vous souhaitons une très bonne fin d'année 2004.

Merci de vous inscrire dès que possible soit par courrier électronique (réponse sur l'adresse d'envoi : affdu@club-internet.fr), soit par courrier postal, en imprimant le volet correspondant du programme et en l'envoyant à l'adresse indiquée à l'AFFDU, 4 rue de Chevreuse, 75006 Paris. L'inscription est gratuite. Merci également de relayer cette information.

Anne Nègre, Colette Guillopé, Présidente de l'AFFDU, Présidente, Femmes et Sciences.